

Délégation L2122-22
du Code Général
des Collectivités Territoriales

Compte rendu
des décisions

Sommaire des décisions

N°	Date	Objet
2026-005	11/02/2026	ACQUISITION LOGICIEL GESTION DES PLANNINGS
2026-006	11/02/2026	CONTROLE TECHNIQUE ET VÉRIFICATION PERIODIQUE ASCENCEUR
2026-007	16/02/2026	EXTENSION ÉCOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - LOT 11 - VIP PLUS - AVENANT 2
2026-008	16/02/2026	EXTENSION ÉCOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - LOT 7 - MEDITRAG - AVENANT 2
2026-009	16/02/2026	EXTENSION ÉCOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - LOT 3 - SBC - AVENANT 3
2026-010	16/02/2026	EXTENSION ÉCOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - LOT 3 - FABRILIS - AVENANT 1
2026-011	16/02/2026	EXTENSION ÉCOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - LOT 8 - TECHNIC SOL - AVENANT 2
2026-012	16/02/2026	EXTENSION ÉCOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - MAITRISE D'OEUVRE GROUPEMENT NICOLAS ANDRÉ - AVENANT 4

DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

Notifiée le : 19.02.2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2026-005

Objet : Acquisition d'un logiciel de gestion des plannings en complément du logiciel de gestion du temps et des absences

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant que la phase test de déploiement de l'outil gestion du temps et des absences a fait apparaître un nouveau besoin pour les agents annualisés du service culturel et de la police municipale, il convient d'ajouter à la phase initiale, une option de gestion des plannings,

Vu le devis complémentaire proposé par la société Eurécia d'un montant de 192.50 € HT soit 231 € TTC,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la réalisation de la dépense susmentionnée auprès de l'entreprise Eurécia, sise 3 chemin des Canelles 31320 Castanet-Tolosan, pour un montant de 192.50 € HT soit 231 € TTC.

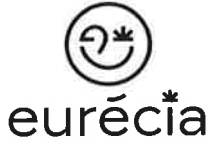
Article 2 : La présente décision est subordonnée à l'inscription et à l'ouverture des crédits correspondants au BP 2026.

Article 3 : D'autoriser M. Le Maire à signer tout document relatif à cette dépense.

Servian, le 11 février 2026
Christophe THOMAS
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».



Extension de commande

A l'attention de Christophe Thomas

Votre contact : Prian Hugo
hugo.prian@eurecia.com

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le 19/02/2026

ID : 034-213403009-20260211-DC2026_005-AU



Devis n°

Ville de Servian

PLACE DU MARCHE
34290 SERVIAN
France

TVA Intracommunautaire : FR18213403009

Devis valable jusqu'au 04/03/2026

Fait à Castanet-Tolosan, le 09/02/2026

Vos Options	Qté	PU HT	Mensuel	TOTAL HT
PLANNING (pack de 10 utilisateurs)	1	35,00 €	35,00 €	385,00 €
Montant après remise de - 50,00 % pendant 35 mois		17,50 €	17,50 €	192,50 €

Votre Déploiement	Qté	PU HT	TOTAL HT
PLANNING 1 (pack de 10 utilisateurs)	1	750,00 €	750,00 €
Montant après remise - 100,00 %			0,00 €

TOTAL	Mensuel	Total à payer
Abonnement HT	35,00 €	385,00 €
Abonnement HT remisé	17,50 €	192,50 €
TOTAL HT* 11 mois Mise en place + Abonnement		192,50 €
TVA (20 %)		38,50 €
Total TTC		231,00 €

* Total hors taxes valable pour 11 mois



Conditions de paiement

1. Facturation à réception de la commande.
2. Abonnement avec engagement de 35 mois.
3. Règlement par virement
4. Fréquence de paiement à échoir : annuelle
5. Fréquence de facturation : annuelle

Conditions particulières

Par dérogation aux Conditions Générales de Vente, le présent Contrat est conclu pour une durée minimale ferme de trente-cinq (35) mois (la « Période Initiale »).

Les remises éventuellement appliquées sont accordées en contrepartie de cet engagement et demeurent acquises jusqu'au renouvellement de la Période Initiale.

La résiliation du Contrat ne peut intervenir qu'au terme de la Période Initiale, sous réserve du respect d'un préavis de quatre (4) mois, lequel doit être notifié par lettre recommandée avec accusé de réception. En l'absence de résiliation notifiée dans ces conditions, le Contrat est alors renouvelé tacitement pour des périodes successives de douze (12) mois chacune.

Lorsque le devis indique un tarif établi sur une base annuelle (12 mois), le prix annuel est révisé chaque année, à la date anniversaire du Contrat, en fonction de l'évolution de l'indice Syntec applicable à cette date.

Lorsque le devis mentionne un prix global couvrant l'intégralité de la Période Initiale, ce prix est ferme et non révisable pendant toute la durée minimale de trente-cinq (35) mois. À l'issue de cette Période Initiale, en cas de reconduction tacite du Contrat, le prix applicable pour chaque période renouvelée sera alors révisé annuellement sur la base de l'indice Syntec applicable.

Conditions générales de vente

Les conditions générales de vente sont disponibles ici : <https://you.eurecia.com/cgv>.

Le Client s'engage à fournir à Eurécia les informations nécessaires à la mise en place des connecteurs Paie et Comptabilité, le cas échéant.

La Commande inclut l'accès au Logiciel ainsi que toutes les mises à jour et évolutions de celui-ci, un espace de stockage de 5 Go, l'assistance et le support téléphonique, la formation initiale, la sécurisation et la sauvegarde automatique et régulière de vos données.

Notre offre et nos prix sont nets de toute charge additionnelle (aucun achat de serveur, pas d'installation logicielle, aucun frais de maintenance, etc.) et vous donnent accès sans limite à tous les modules et toutes les fonctionnalités souscrites.

Le Forfait initial de déploiement est conditionné au bon respect du calendrier et processus de déploiement, présenté sur le site Internet (disponible ici : <https://www.eurecia.com/mise-en-oeuvre>). Toute charge de travail supplémentaire non prévue fera l'objet d'une prestation additionnelle.

Le montant de l'abonnement est calculé en fonction du nombre d'Utilisateurs figurant au Devis. Au moment du renouvellement, celui-ci peut être revu à la hausse ou à la baisse en fonction de la consommation réelle. Toutefois, la révision à la baisse du nombre d'Utilisateurs ne pourra pas excéder 25% du nombre d'Utilisateurs prévus au Devis.

Les seules personnes habilitées à accéder à notre service d'assistance sont les administrateurs formés par Eurécia.

Sont reconnus administrateurs de la solution les personnes pouvant intervenir sur l'intégralité du paramétrage des modules et options souscrits.

Il appartient aux administrateurs client de la solution de s'assurer de la bonne activation ou non de toutes les options disponibles auxquelles le client a souscrit et de vérifier leur éventuelle conformité par rapport à la législation à laquelle il est soumis.

Au-delà de la formation initiale réalisée dans le cadre du projet de déploiement, tout nouvel administrateur doit obligatoirement suivre une formation délivrée par Eurécia.

Le Client est responsable du déploiement du Logiciel en son sein et s'engage à collaborer pleinement avec Eurécia et à fournir toutes les informations nécessaires à ce sujet. La Date de démarrage de l'abonnement est indépendante de la date effective du déploiement du Logiciel chez le Client. Le Client sera donc redevable de l'abonnement dès la Date de démarrage de l'abonnement même si le déploiement du Logiciel en son sein intervient postérieurement.

L'abonnement commence le lendemain de la date de validation de la commande.

Signé par Castineira Delphine
Le 10 févr. 2026

Signed with 
Universign 

DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

Notifiée le : 19.02.2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2026-006

Objet : Contrôle technique et vérification périodique des ascenseurs « Salle de la Parenthèse, Mairie, Halle aux sports »

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant la nécessité, pour la commune, de faire procéder au contrôle technique et à la vérification périodique des ascenseurs et monte-charges des bâtiments suivants :

- Salle de la Parenthèse
- Mairie
- Halle aux sports

Vu le devis proposé par la société APAVE d'un montant de 780 € HT soit 936 € TTC,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la réalisation de la dépense susmentionnée auprès de la société APAVE, pour un montant de 780 € HT soit 936 € TTC.

Article 2 : La présente décision est subordonnée à l'inscription et à l'ouverture des crédits correspondants au BP 2026.

Article 3 : D'autoriser M. Le Maire à signer tout document relatif à cette dépense.

Servian, le 11 février 2026
Christophe THOMAS
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

Notifiée le : 19.02.2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2026-007

Objet : EXTENSION ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - LOT 11 - VIP PLUS - AVENANT 2

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant la nécessité la demande de la maîtrise d'ouvrage de fournir 2 WC au taille adulte dans les cabines du rez-de-chaussée,

Considérant la proposition d'avenant n°2 en plus-value de l'entreprise VIP PLUS,

DECIDE

Article 1 : D'accepter l'avenant n°2 de l'entreprise VIP PLUS - 430 avenue Blaise Pascal - 34170 CASTELNAU-LE-LEZ.

Article 2 : Que le montant de cet avenant s'élève à 578.72 €. H.T. soit 694.46 €. T.T.C.

Article 3 : Que ce montant sera inscrit au BP 2026 opération 531.

Servian, le 16/02/2026

Christophe THOMAS

Maire





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 2¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Commune de Servian - Place du Marché - 34290 Servian - représenté par **Christophe THOMAS, Maire**
Tél : 04.67.39.29.69 – Mail : kathyestebe@ville-servian.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ENTREPRISE VIP PLUS – 430 AVENUE BLAISE PASCAL – 34170 CASTELNAU-LE-LEZ – 04.67.15.62.62 –
ao@vipplus.com

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché public

Lot 11 : CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE – SANITAIRE

EXTENSION ÉCOLE MATERNELLE JEAN-MOULIN

Rue Georges Brassens, 2 passage Jean Moulin 34290 SERVIAN MAÎTRE D'OUVRAGE :

COMMUNE DE SERVIAN

Place du marché 34290 SERVIAN

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :17/12/2024.....

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :16..mois ou jours.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 93 386,68 €
- Montant TTC : 112 064,02 €

Montant avenant 1 du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :20.00 %.....
- Montant HT :103 916,68 €
- Montant TTC :124 700,02 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Modifications des prestations attendues :

FOURNITURE de 2 WC au sol taille adulte dans les cabines du RDC – Demande maîtrise d'ouvrage

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cochez la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :20.00 %.....
- Montant HT : 578,72 €
- Montant TTC : 694,46 €
- % d'écart introduit par l'avenant :0,62%.....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :20.00 %.....
- Montant HT :104 495,40 €
- Montant TTC :125 394,48 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Monsieur ALLOUCHE Sébastien Président	A Castelnau le Lez Le 10/02/2026	Sébastien ALLOUCHE Signature numérique de Sébastien ALLOUCHE Date : 2026.02.10 15:08:12 +01'00'

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)



A : SERVIAN , le 16/02/2026

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)


CHRISTOPHE THOMAS
MAIRE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011,

DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

Notifiée le : 19.02.2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2026-008

Objet : EXTENSION ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - LOT 7 - MEDITRAG - AVENANT 2

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant la nécessité de fournir et de poser des plinthes bois en redan pour volées d'escaliers à tous les niveaux ainsi que sur les paliers à tous les niveaux,

Considérant la proposition d'avenant n°2 en plus-value de l'entreprise MEDITRAG,

DECIDE

Article 1 : D'accepter l'avenant n°2 de l'entreprise MEDITRAG - 9 avenue du troisième Millénaire - ZAC Le Causse - CS 3501 - 34630 SAINT-THIBERY.

Article 2 : Que le montant de cet avenant s'élève à 3 020.54 €. H.T. soit 3 624.65 €. T.T.C.

Article 3 : Que ce montant sera inscrit au BP 2026 opération 531.

Servian, le 16/02/2026

Christophe THOMAS

Maire





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 2¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Commune de Servian - Place du Marché - 34290 Servian - représenté par **Christophe THOMAS, Maire**
Tél : 04.67.39.29.69 – Mail : kathyestebe@ville-servian.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ENTREPRISE MEDITRAG – 9 AVENUE DU TROISIEME MILLENAIRE – ZAC LE CAUSSE – CS 3501 – 34630
SAINT-THIBERY – 04.67.00.84.60 – etude@meditrag.fr – contact@meditrag.fr

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché public

Lot 7 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS

EXTENSION ÉCOLE MATERNELLE JEAN-MOULIN

Rue Georges Brassens, 2 passage Jean Moulin 34290 SERVIAN MAÎTRE D'OUVRAGE :

COMMUNE DE SERVIAN

Place du marché 34290 SERVIAN

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :17/12/2024.....

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :16..mois ou jours.

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

▪ Taux de la TVA : 20.00 %

▪ Montant HT : 69 861,83 €

▪ Montant TTC : 83 834,20 €

Montant avenant 1 du marché public ou de l'accord-cadre :

▪ Taux de la TVA :20.00 %.....

▪ Montant HT :70 778,37 €

▪ Montant TTC :84 934,04 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Modifications des prestations attendues :

Fourniture et pose de plinthe bois en redan pour volées d'escaliers – Tous niveaux

Fourniture et pose de plinthe bois - Paliers tous niveaux

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :20.00 %.....
- Montant HT : **3 020,54 €**
- Montant TTC : **3 624,65 €**
- % d'écart introduit par l'avenant :4.32%.....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :20.00 %.....
- Montant HT :73 798,91 €
- Montant TTC :88 558,69 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Thierry Cannes, Gérant	Saint-Thibéry le 16/02/2026	 MEDITRAG ZAC le Gausse - 9 Avenue du 2ème Millénaire CS 3501 - 34830 SAINT-THIBÉRY Tél. 04 67 00 84 50 - Fax. 04 67 00 79 74 SIRET : 512 825 696 000 44

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : SERVIAN, le 16/02/2026

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)




**CHRISTOPHE THOMAS
MAIRE**

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le 19/02/2026

ID : 034-213403009-20260216-DC2026_008-AU



DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

Notifiée le : 19.02.2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2026-009

Objet : EXTENSION ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - LOT 3 - SBC - AVENANT 3

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant la demande du maître d'ouvrage d'habiller le coffret ENEDIS en limite de propriété,

Considérant la nécessité de réaliser d'un bardage bois en tasseaux verticaux y compris double tasseautage et pare pluie noir anti-UV selon bardage existant,

Considérant la nécessité de réaliser un chapeau en tôle trapézoïdale avec tasseaux perpendiculaires, fixation invisible aux ondes des bacs avec le même écartement que le bardage bois existant,

Considérant la proposition d'avenant n°3 en plus-value de l'entreprise STRUCTURE BOIS COUVERTURE,

DECIDE

Article 1 : D'accepter l'avenant n°3 de l'entreprise STRUCTURE BOIS COUVERTURE - rue du puit du Marin - 34920 LE CRES,

Article 2 : Que le montant de cet avenant s'élève à 612.00 €. H.T. soit 734.40 €. T.T.C.

Article 3 : Que ce montant sera inscrit au BP 2026 opération 531.

Servian, le 16/02/2026
Christophe THOMAS
Maire





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
AVENANT N° 3¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Commune de Servian - Place du Marché - 34290 Servian - représenté par **Christophe THOMAS, Maire**
Tél : 04.67.39.29.69 – Mail : kathyestebe@ville-servian.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ENTREPRISE STRUCTURE BOIS COUVERTURE – RUE DU PUIT DU MARIN – 34920 LE CRES –
04.67.87.12.32 – contact@structures-bois-couverture.fr

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché public

Lot 3 : CHARPENTES – COUVERTURES – BARDAGES

EXTENSION ÉCOLE MATERNELLE JEAN-MOULIN

Rue Georges Brassens, 2 passage Jean Moulin 34290 SERVIAN MAÎTRE D'OUVRAGE :

COMMUNE DE SERVIAN

Place du marché 34290 SERVIAN

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 17/12/2024.....

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 16..mois ou jours.

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 153 000,00 €
- Montant TTC : 183 600,00 €

Montant du marché public ou de l'accord-cadre avenant 1:

- Taux de la TVA : 20.00 %.....
- Montant HT : 155 794,00 €
- Montant TTC : 186 952,80 €

Montant du marché public ou de l'accord-cadre avenant 2:

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.



- Taux de la TVA : 20.00 %.....
- Montant HT : 159 880,00 €
- Montant TTC : 191 856,00 €

D - Objet de l'avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Modifications des prestations attendues :

Habillage coffret ENEDIS en limite de propriété (demande maître d'ouvrage)

Réalisation d'un Bardage Bois en tasseaux verticaux y compris double tasseautage et pare pluie noir anti-UV selon bardage existant

Réalisation d'un chapeau en tôle trapézoïdale avec tasseaux perpendiculaire fixation invisible au ondes des bacs avec le même écartement que le bardage bois existant

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :


- Taux de la TVA :20.00 %.....
- Montant HT :**612,00 €**
- Montant TTC :**734,40 €**
- % d'écart introduit par l'avenant :0,40 %.....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :20.00 %.....
- Montant HT :160 492,00 €
- Montant TTC :192 590,40 €



E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
<p><i>Eric Louis Guerin</i></p>	<p><i>Le Cres 04.02.26</i></p>	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : *SERVIAN*, le *16/02/2026*

Signature
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



**CHRISTOPHE THOMAS
 MAIRE**

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

Notifiée le : 19.02.2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2026-010

Objet : EXTENSION ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - LOT 5 - FABRILIS - AVENANT 1

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant la nécessité de réaliser une structure avec lisses horizontales cintrées tous les 650mm en acier galvanisée servant à recevoir le bardage bois du lot façade (hors portillon d'accès au rez-de-chaussée).

Considérant la réalisation de plans d'EXE pour synthèse avec le lot bardage,

Considérant la réalisation d'un portillon cintré en acier galvanisé servant à fermer l'accès à l'escalier depuis e le rez-de-chaussée. Ce portillon sera équipé d'une serrure 1 pont avec béquille double et recevra un bardage identique à celui autour de l'escalier (bardage bois hors lot)

Considérant la réalisation de plans d'EXE pour synthèse avec le lot bardage (compris cadre toute hauteur + barre antipanique),

Considérant la moins-value barreaudage sur garde-corps extérieur de type GC1 et la moins-value garde-corps extérieur de type GC3 sur l'escalier hélicoïdal,

Considérant la proposition d'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise FABRILIS,

DECIDE

Article 1 : D'accepter l'avenant n°1 de l'entreprise FABRILIS - 278 rue Amdromède - Ecoparc de Bel Air - 34570 VAILHAUQUES

Article 2 : Que le montant de cet avenant s'élève à 3 742.23 €. H.T. soit 4 490.68 €. T.T.C.

Article 3 : Que ce montant sera inscrit au BP 2026 opération 531.

Servian, le 16/02/2026

Christophe THOMAS

Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Commune de Servian - Place du Marché - 34290 Servian - représenté par **Christophe THOMAS, Maire**
Tél : 04.67.39.29.69 – Mail : kathyestebe@ville-servian.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ENTREPRISE FABRILIS – 278 RUE ANDROMEDE – ECOPARC DE BEL AIR – 34570 VAILHAUQUES –
04.67.59.27.45 – c.fernandez@atelier-fabrilis.fr

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché public

Lot 5 : METALLERIE

EXTENSION ÉCOLE MATERNELLE JEAN-MOULIN

Rue Georges Brassens, 2 passage Jean Moulin 34290 SERVIAN MAÎTRE D'OUVRAGE :

COMMUNE DE SERVIAN

Place du marché 34290 SERVIAN

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :17/12/2024.....

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :16..mois ou jours.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 55 553,77 €
- Montant TTC : 66 664,52 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.**■ Modifications introduites par le présent avenant :**

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Précisez les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Modifications des prestations attendues :

Moins-value barreaudage sur garde-corps extérieur de type GC1**Moins-value garde-corps extérieur de type GC3 sur escalier hélicoïdal**

Réalisation d'une structure avec lisse horizontales cintrées tous les 650mm en acier galvanisée servant à recevoir le bardage bois du lot façade (Hors portillon d'accès au RDC). Réalisation de plans d'exé pour synthèse avec le lot bardage

Réalisation d'un portillon cintré en acier galvanisée servant à fermer l'accès à l'escalier depuis le RDC. Ce portillon sera équipé d'une serrure 1 point avec béquille double et recevra un bardage identique à celui autour de l'escalier (bardage bois hors lot). Réalisation de plans d'exé pour synthèse avec le lot bardage – (compris cadre toute hauteur + barre antipanique)

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI


Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :20.00 %.....
- Montant HT :**3 742,23 €**
- Montant TTC :**4 490,68 €**
- % d'écart introduit par l'avenant :6,74%.....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :20.00 %.....
- Montant HT :59 296,00 €
- Montant TTC :71 155,20 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Mme Elisa FERNANDEZ, gérante	Vailhauquès le 12/02/2026	<p>FABRILIS Eclaircissement de Béat Air - 276, rue Andromède - 34 570 Vailhauquès Tél 04 67 59 27 45 c.fernandez@atelier-fabrilis.fr TVA Intr. FR 56 504 893 777</p> 

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

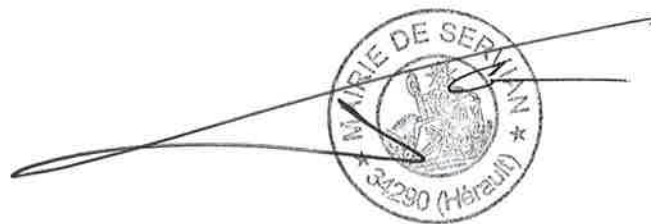
Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : SERVAN..., le 16/02/2026

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



**CHRISTOPHE THOMAS
MAIRE**

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

Notifiée le : 19.02.2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2026-011

Objet : EXTENSION ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - LOT 8 - TECHNIC SOL - AVENANT 2

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant la nécessité de fournir et de poser de la faïence au niveau de la vasque sur une hauteur de 1 mètres 20 cm,

Considérant la suppression des plinthes PVC

Considérant la proposition d'avenant n°2 en moins-value de l'entreprise TECHNI'SOL

DECIDE

Article 1 : D'accepter l'avenant n°2 de l'entreprise TECHNIC'SOL - 1 Cami des trois oliviers - 34560 MONTBAZIN

Article 2 : Que le montant de cet avenant s'élève à - 371.25 €. H.T. soit - 445.50€. T.T.C.

Article 3 : Que ce montant sera inscrit au BP 2026 opération 531.

Servian, le 16/02/2026

Christophe THOMAS

Maire





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 2¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Commune de Servian - Place du Marché - 34290 Servian - représenté par **Christophe THOMAS, Maire**
Tél : 04.67.39.29.69 – Mail : kathyestebe@ville-servian.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ENTREPRISE TECHNIC SOL – 1 CAMI DES TROIS OLIVIERS – 34560 MONTBAZIN – 06.25.24.23.11 –
06.63.04.07.94 – technic-sol@orange.fr

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché public

Lot 8 : REVETEMENTS DE SOLS DURS ET SOUPLES – FAÏENCES

EXTENSION ÉCOLE MATERNELLE JEAN-MOULIN

**Rue Georges Brassens, 2 passage Jean Moulin 34290 SERVIAN MAÎTRE D'OUVRAGE :
COMMUNE DE SERVIAN
Place du marché 34290 SERVIAN**

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :17/12/2024.....
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :16..mois ou jours.
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
 - Taux de la TVA : 20.00 %
 - Montant HT : 46 000,72 €
 - Montant TTC : 55 200,86 €
- Montant du marché public avenant 1 :
 - Taux de la TVA :20.00 %.....
 - Montant HT :46 817,33 €
 - Montant TTC :56 180,80 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.**■ Modifications introduites par le présent avenant :**

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Modifications des prestations attendues :

-Moins-value suppression plinthes pvc

-Plus-value RDC Fourniture et pose de Faïence au niveau de la vasque sur une hauteur de 1,2

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI


Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :20.00 %.....
- Montant HT :**-371,25 €**.....
- Montant TTC :**-445,50 €**.....
- % d'écart introduit par l'avenant :-0,80%.....

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :20.00 %.....
- Montant HT :46 446,08 €.....
- Montant TTC :55 735,30 €.....

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M. REGIS BOUKEHLA GERANT	LE 11/02/2026 MONTBAZIN	 <p>TECHNIC SOL 1, Camille et Jeanne d'Albion 34, rue de la République 34100 MONTBAZIN E-mail : technic-sol@orange.fr https://www.technic-sol.com</p>

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

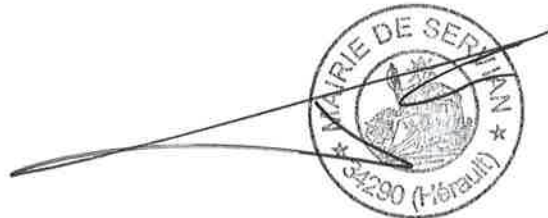
Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : SERVIAN, le 16/02/2026

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



**CHRISTOPHE THOMAS
MAIRE**

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT

Notifiée le : 19.02.2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

DECISION

2026-012

Objet : EXTENSION ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - MAITRISE D'ŒUVRE - GROUPEMENT NICOLAS ANDRE - AVENANT 4

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant l'actualisation des honoraires en tenant compte des avenants des entreprises en cours de chantier suite aux modifications souhaitées par la maîtrise d'ouvrage,

Considérant la proposition d'avenant n°4 en plus-value du groupement NICOLAS ANDRE,

DECIDE

Article 1 : D'accepter l'avenant n°4 du groupement NICOLAS ANDRE - 351 rue Jacques Bounin - 34070 MONTPELLIER.

Article 2 : Que le montant de cet avenant s'élève à 4 920.00 €. H.T. soit 5 904.00 €. T.T.C.

Article 3 : Que ce montant sera inscrit au BP 2026 opération 531.

Servian, le 16/02/2026

Christophe THOMAS

Maire





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 4¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Mairie de Servian, représenté Par Monsieur Christophe THOMAS, Maire – Place du Marché – 34290
 SERVIAN – 04.67.39.29.60

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ANDRE Nicolas EIRL ARCHITECTE 351 RUE JACQUES BOUNIN – 34070 MONTPELLIER – Siret 539976134
 00020

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Marché n° 2023-021 - Misson de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école maternelle Jean Moulin

Date de la notification du marché public : 14/09/2023

Durée d'exécution du marché public : 24 mois

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 73 200.00 €
- Montant TTC : 87 840.00 €
-

Montant du marché public avenant 3:

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 92 035.20 €
- Montant TTC : 110 442.24 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Actualisation du montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre en tenant compte des avenants des entreprises en cours de chantier suite aux modifications souhaitées par la maîtrise d'ouvrage.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 4920.00 €
- Montant TTC : 5 904.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 5,35%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 96 955.20 €
- Montant TTC : 116 346.24 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Nicolas ANDRE architecte	Montpellier le 06/02/2026	ANDRE Nicolas EIRL Architecte DPLG 351 rue Jacques Bounin 34070 Montpellier Tél. 06 08 37 11 86 architecture@nicolasandre.com Siret 53997613400020

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A: SERVAN le 16/02/2026

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

CHRISTOPHE THOMAS
MAIRE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

DÉTAIL DES PRIX GLOBAUX FORFAITAIRES (DPGF) - ÉCOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - SERVIAN

Montant travaux supplémentaires phase chantier AVENANT 4	40 000,00 € HT
Taux de rémunération:	7,30%
Forfait provisoire de rémunération (T x E)	2 920,00 € HT

Missions et répartition des honoraires			Répartition par cotraitant									
Éléments de mission de base	Total sur honoraire %	Total global H.T.	Part cotraitant 1 ANDRE Nicolas EIRL Architecte mandataire		Part cotraitant 2 QUATREFAGES Architecture		Part cotraitant 3 BET FUNFRÖK Structure		Part cotraitant 4 BET DURAND Fluides		Part cotraitant 5 ECONOMISTE	
			%	Euro H.T.	%	Euro H.T.	%	Euro H.T.	%	Euro H.T.	%	Euro H.T.
AVENANT 4 BASE	100,00%	2 920,00 €	80,00%	2 336,00 €	10,00%	292,00 €	0,00%	0,00 €	10,00%	292,00 €	0,00%	0,00 €
AVENANT 4 (OPC + ADMINISTRATIF)	100,00%	2 000,00 €	100,00%	2 000,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
TOTAL HT	200,00%	4 920,00 €	88,13%	4 336,00 €	5,93%	292,00 €	0,00%	0,00 €	5,93%	292,00 €	0,00%	0,00 €

5203,20 TTC 350,40 TTC

350,40 TTC

A Montpellier, le 06/02/2026

ANDRE Nicolas EIRL
 Architecte DPLG
 351 rue Jacques-Bouin
 34070 Montpellier
 Tél. 06 08 37 11 86
 architecture@nicolasandre.com
 Siret 53997613400020